

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3279

6 novembre 2014

SOMMAIRE

Athena PIKCo Lux S.à r.l.	157392	Holden Recoveries S.à r.l.	157351
CD&R BCA Investments S.à r.l.	157378	Holden Recoveries VIII S.à r.l.	157352
Centrum Baltica S.A.	157356	Holden Recoveries VII S.à r.l.	157352
Centrum Krakow S.A.	157367	Holden Recoveries VI S.à r.l.	157351
FBLUX 88 SC	157390	Holden Recoveries V S.à r.l.	157351
Foncière Magellan S.A.	157387	Holding Lease Groupe SA	157353
Gaïa Consult Sàrl	157346	Holding Lease Groupe SA	157353
Gare 57 S.A.	157346	Hope SPF	157348
Genesis Real Estate Luxembourg S.A. ..	157347	HRK Participations S.A.	157352
Global Trans-Action	157388	HURTADO telecom Luxembourg S.à r.l.	157350
Gracechurch Street S.à r.l.	157346	ILURO FINANCE S.A.	157353
GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l.	157347	Imacorp Business Centre S.A.	157354
GSCP VI North Holdings S.à r.l.	157347	Imelu S.A.	157354
GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l.	157348	Immopartner	157346
GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l.	157348	ING (L) II	157355
GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l.	157348	Inomineval S.A.	157355
GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l.	157349	Intels Group S.A.	157351
GSLP I Offshore A S.à r.l.	157349	Internationale Beratungs GmbH	157354
GSLP I Offshore B S.à r.l.	157349	Internationale Beratungs GmbH	157355
Hein Kältetechnik S.à r.l.	157352	Italian Food Company	157347
Herald Bramsche S.à r.l.	157349	J.B. Investment Company S.A. SPF	157355
Highlander International (Luxembourg) S.à r.l.	157346	J. De Punt & Cie	157355
Holden Recoveries III S.à r.l.	157350	Johnson Controls Luxembourg BE S.A. .	157392
Holden Recoveries II S.à r.l.	157350	Karmutsen S.A.	157354
Holden Recoveries IV S.à r.l.	157350	L. Invest S.A.	157392
		Luxicon S.à r.l.	157389
		Shangri-La Hotels (Europe)	157392

Gare 57 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7333 Steinsel, 70, rue des Prés.
R.C.S. Luxembourg B 130.748.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014156609/12.

(140177406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Gracechurch Street S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 124.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156614/9.

(140178146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Gaïa Consult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 157.570.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRODESSE S.à r.l.
19, rue de la Gare
L-3237 BETTEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2014156617/13.

(140177475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Highlander International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 317.315,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156646/10.

(140178125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Immopartner, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9943 Hautbellain, 11, Lommerscherweeg.
R.C.S. Luxembourg B 108.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156666/10.

(140177966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Genesis Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 153.919.

Les résolutions suivantes ont été prises par l'actionnaire de la Société en date du 3 octobre 2014:

- Le mandat de Monsieur Mathieu Villaume, administrateur unique, né le 4 août 1976 à Paris (France) ayant son adresse professionnelle au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, a été renouvelé avec effet au 30 mars 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2014156619/14.

(140177460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSCP VI North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 896.375,49.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 134.055.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156634/15.

(140177597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSCP VI AA One Parallel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 210.494,40.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 133.062.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156633/15.

(140177598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Italian Food Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4344 Esch-sur-Alzette, 53, rue Saint Vincent.
R.C.S. Luxembourg B 176.018.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156671/10.

(140177839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSCP VI Parallel North Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 149.056,77.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 134.137.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156635/15.

(140177596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSCP VI Parallel Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.712.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156636/15.

(140177595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSCP VI Tanker Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 132.932.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156637/15.

(140177594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Hope SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.173.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156660/9.

(140177571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.894.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156645/9.

(140177386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSIP I Mezzanine Global and International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 119.011.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156638/15.

(140177593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSLP I Offshore A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.747.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156639/15.

(140177592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

GSLP I Offshore B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 138.748.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 28 août 2014, a décidé d'accepter:

- la nomination avec effet au 18 août 2014 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Sam Agnew, ayant son adresse professionnelle au Peterborough Court, 133 Fleet Street, EC4A 2BB London, Royaume-Uni
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Marielle STIJGER
Gérante

Référence de publication: 2014156640/15.

(140177591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.487.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014156647/15.

(140177796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 159.509.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014156648/15.

(140177807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 161.594.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Christophe Cahuzac
Mandataire

Référence de publication: 2014156649/15.

(140177813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

HURTADO telecom Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6778 Grevenmacher, 15, rue Schaffmill.

R.C.S. Luxembourg B 141.868.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156662/9.

(140177802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.622.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014156650/15.

(140177786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.283.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014156651/15.

(140177825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.284.

—
Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014156652/15.

(140177842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Intels Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 17, Gappenhiehl.

R.C.S. Luxembourg B 89.700.

—
Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156681/9.

(140177675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-145 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.281.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014156653/15.

(140177856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holden Recoveries VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 11.000,00.**

Siège social: L-1450 Luxembourg, 1, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 168.282.

Extrait des décisions du Conseil de gérance tenu en date du 10 Septembre 2014

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société au 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg avec effet au 15 Juillet 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Christophe Cahuzac

Mandataire

Référence de publication: 2014156654/15.

(140177861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

HRK Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 105.899.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2014156661/12.

(140178162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Hein Kältetechnik S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 102, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 90.985.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/10/2014.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2014156656/12.

(140177948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holding Lease Groupe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 148.783.

—
Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 02 mai 2013 à 10 heures

Résolution unique:

Le Conseil d'Administration prend acte du changement de représentant permanent de Société Générale Bank & Trust, et de la désignation de Monsieur Olivier LECLER, né le 13 avril 1967 à Boulogne-Sur-Mer, France, demeurant professionnellement au 11 avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, en tant que représentant permanent de Société Générale Bank & Trust, Administrateur, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11 avenue Emile Reuter et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 6.061, avec effet au 30 avril 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING LEASE GROUPE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014156658/17.

(140177927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Holding Lease Groupe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 148.783.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 05.06.2014

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, le mandat d'Administrateur de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22/04/1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; de la Société Générale Bank & Trust, ayant son siège social à L-2420 Luxembourg 11, avenue Emile Reuter et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B au numéro 6.061, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2020.

Troisième résolution

L'Assemblée décide le transfert du siège social de la société avec effet immédiat, du 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HOLDING LEASE GROUPE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014156659/26.

(140177927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

ILURO FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 168.517.

—
Statuts coordonnés, suite à une constatation d'augmentation de capital reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 16 mai 2014 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 16 juin 2014.

Référence de publication: 2014156675/11.

(140177725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Imacorp Business Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 46.706.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue au siège social le 02 Octobre 2014

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de six ans:

Sont réélus Administrateurs:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, Expert-comptable, né le 27 Avril 1962 à Blois, demeurant 36 Domaine Op Hals L-3376 Leudelange.

- Madame Jennifer GYSS, employée privée, née le 09/05/1979 à Thionville, demeurant 7 Rue Saint Jacques F-57855 Saint Privat la Montagne.

- SOCOMET S.A., R.C.S. Luxembourg B55490, avec siège social au 18 Rue Robert Stümper L-2557 Luxembourg.
Est réélue Commissaire aux Comptes

- IG INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B66 562, avec siège social au 63-65 Rue de Merl L-2146 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes expireront à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

2- Le Conseil d'Administration décide de réélire Monsieur Philippe CHANTEREAU, pré-qualifié aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

Le mandat de l'Administrateur délégué prendra fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire de 2020.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2014156676/25.

(140177799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Imelu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 75.377.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156677/10.

(140177793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Internationale Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 99.416.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156682/10.

(140177667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Karmutsen S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 142.715.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156703/9.

(140177698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

ING (L) II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2014.

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Par délégation

Référence de publication: 2014156678/12.

(140177457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Inomineval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 163.516.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour INOMINEVAL S.A.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2014156679/12.

(140177978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Internationale Beratungs GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6470 Echternach, 6-8, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 99.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156683/10.

(140177668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

J. De Punt & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 174.202.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156686/10.

(140177822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

J.B. Investment Company S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 38.918.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156688/10.

(140178195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Centrum Baltica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.
R.C.S. Luxembourg B 190.517.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September,
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Centrum Development S.A., a Luxembourg public limited liability company ("Société Anonyme"), duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B 105723, here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

Parinvest S.A.S., a French Société par actions simplifiée, duly incorporated under the laws of France, with registered office at 83 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, registered with the RCS of Paris under the number 702023508 here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxies, after having been initialled and signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing persons have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a Luxembourg public limited liability company ("Société Anonyme"), (hereafter the "Company") under the name Centrum Baltica S.A. which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended, (hereafter the "Law") as well as by these present articles of incorporation, ("hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders' meeting.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company within the boundaries of the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, military, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition, transfer and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The Company may borrow in any form. It may issue, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is settled at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into 1,240 (one thousand two hundred forty) registered shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

Art. 7. Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director, either shareholder or not. Where the Company has more than one shareholder, the Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not.

The directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect temporarily, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The members of the Board of Directors may cast their votes by written resolutions. They may cast their votes by letter, facsimile or e-mail, the two last ones to be confirmed by letter.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors

attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors having participated in the deliberations. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Notwithstanding the above, the decisions defined in Article 19 shall be submitted to the Supervisory Board.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more persons, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the company.

Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented by any two members of the Board of Directors acting jointly or by the delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Art. 13. Supervision. The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes), shareholders or not, who are appointed, and dismissed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Chapter IV. Supervisory Board

Art. 14. The Company comprises a supervisory board (the "Supervisory Board") consisting of at least two (2) persons.

Art. 15. Members of the Supervisory Board are appointed, and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

Art. 16. The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting can be identified, and can hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event the Supervisory Board is composed of an even number of members only and a deadlock situation occurs, the resolution causing the dead-lock situation shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall resolve upon the matter by simple majority.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts of documents, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the present members of the Supervisory Board.

Art. 18. The Supervisory Board supervises the administration and management of the Company.

Art. 19. Moreover the following resolutions of the Board of Directors are subject to the approval of the Supervisory Board:

- (a) adoption of annual and long-term action plans for the Company;
- (b) acquisition and disposal by the Company of any long-term investments according to its object defined in Article 3 hereof, especially in real estate activity;
- (c) creation or liquidation of Company subsidiaries or Company branches and other organizational units within its structure;
- (d) issuing of any financial guarantees over EUR 1,000,000 (one million euro) or pledging of any assets of the Company representing a value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

Chapter V. Annual General meeting of the shareholders - Other General Meetings

Art. 20. Powers of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"). The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company.

Art. 21. Place and Date of the Annual General Meeting. The Annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of May at 3 p.m. at the registered office of the Company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors exceptional circumstances so require.

Art. 22. Other General Meetings. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

The Board of Directors or, as the case may be the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Nevertheless where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial C) and in two Luxembourg newspapers or by registered letters only where all the shares are in registered form. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

A shareholder may also act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least one day before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

Art. 24. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Distribution of Profits. Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits. In particular, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward,

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the general meeting of the shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of the shareholders deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

Chapter VIII. General provision

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2015.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2016.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed by the appearing parties as follows:

CENTRUM DEVELOPMENT S.A., prenamed,	930 shares
Parinvest S.A.S, prenamed,	310 shares
Total:	1,240 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;

(iii) that the number of the members of the Supervisory board be set at two;

(iv) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Mrs Laetitia Vauchez, private employee, born on June 19th, 1982, in Lons le Saunier (France), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director;

(b) Mr Freddy de Petter, private employee, born on August 29th, 1958, in Berchem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director;

(c) Mr Wim Rits, company manager, born on June 14th, 1970, in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director; and

(v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Viscomte S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 164.981;

(vi) that there be appointed as members of the Supervisory Board:

(a) Mr Didier Lévêque, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honoré;

(b) Mrs Virginie Grin, company director, residing professionally in F75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honoré;

The mandate of the persons so appointed shall, unless terminated earlier, expire at the end of the annual General Meeting to be held in 2019.

(vii) that the address of the registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned. The document having been read to the representative of the appearing persons, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Centrum Development S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105723, ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Parinvest S.A.S., une société anonyme par actions simplifiée de droit français dont le siège est établi au 83 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris, enregistrée auprès du RCS de Paris sous le numéro 702023508, ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Lesdites procurations après signature ne varietur par les comparantes et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, (ci-après «la Société») sous la dénomination de Centrum Baltica S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi») de même que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La Société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou sous toute autre forme, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer à la constitution, au développement, à l'administration et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore procéder à l'acquisition, l'administration et le transfert d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, ou l'implantation géographique de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme Elle peut émettre des bons, des obligations, des titres de créance sous forme de valeur ou toute autre forme et/ou. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux provenant de tout emprunt et/ou émissions de bons et obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers concernant ses propres engagements ou ceux de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut également consentir des nantissements, des inscriptions de privilèges, des sûretés ou toute autre garantie sur tout ou partie de ses biens.

La Société peut d'une manière générale, employer tous produits et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des produits et instruments en vue de la couvrir contre les effets de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, immobilières et mobilières se rattachant, directement ou indirectement, à ses objets.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les transferts d'actions et la date de ces transferts.

Les transferts d'actions seront réalisés par déclaration écrite, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances, des droits et actions fixées par l'art. 1690 du Code civil.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou démembrement de l'action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action ou représentant de l'action démembrée. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

Titre III. Administration, Conseil d'Administration, Surveillance

Art. 8. Conseil d'Administration. Tant que la Société est détenue par un seul actionnaire, la Société peut être administrée par une seule personne, actionnaire ou non. Si la Société est détenue par plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les membres du Conseil d'Administration restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement temporairement, à la majorité des votes, cette nomination devant être soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents [ou représentés] à cette assemblée ou réunion un autre membre du Conseil d'Administration pour assumer la présidence de la séance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les membres du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés et déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du Conseil d'Administration par courrier, télécopie, courrier électronique (qui est valide sous les lois luxembourgeoises) ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux membres du Conseil d'Administration le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, ou par télécopieur ou e-mail, confirmé par écrit.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) tous les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiés; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et se parler; (iii) la transmission de cette réunion est continue et simultanée; si le Conseil d'Administration peut délibérer ainsi dans de bonnes conditions de communication, la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence effective à la réunion.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le nécessiteront, prendre des décisions par voie circulaire. L'approbation de la décision sera établie au moyen d'un ou de plusieurs exemplaires des résolutions signés par chacun des membres du Conseil d'Administration, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal. La date de la décision sera celle à laquelle est intervenue la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par membres du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'article 19 sont à soumettre au Conseil de Surveillance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres qui prendront la dénomination de membres du Conseil d'Administration délégués à la gestion journalière.

Il peut aussi confier la direction d'une succursale de la Société à un ou plusieurs personnes et donner des pouvoirs spéciaux pour des objets déterminés à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer toute personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour remplir des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée par deux membres du Conseil d'Administration agissant conjointement, ou par les membres du Conseil d'Administration délégués à la gestion journalière agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. Surveillance. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s)aux comptes est fixée par l'assemblée générale et ne pourra cependant dépasser six années et le mandat est renouvelable.

Titre IV. Conseil de Surveillance

Art. 14. La Société comprend un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de deux (2) membres au moins.

Art. 15. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 16. Le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission ainsi que sur demande du Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance doit se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire dans la mesure où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, s'entendre et se parler. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence effective à la réunion.

Les décisions sont prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où le Conseil de Surveillance est composé des membres au nombre pair et dans une situation de blocage, la résolution provoquant le blocage sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires laquelle décidera par simple majorité.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les votes pourront être exprimés sur différents exemplaires des résolutions, chacune étant réputée constituer un original, l'ensemble constituant la preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 18. Le Conseil de Surveillance surveille l'administration et le management de la Société.

Art. 19. Les décisions suivantes du Conseil d'Administration sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance:

- (a) L'adoption d'un plan d'action annuel et au long terme pour la Société;
- (b) L'acquisition et la cession par la Société des investissements à long terme selon son Objet Social tel que défini à l'article 3, notamment dans l'activité immobilière;
- (c) La constitution ou la liquidation des filiales ou des succursales de la Société et d'autres unités organisationnelles dans sa structure;
- (d) L'émission des garanties financières de plus de EUR 1.000.000 (un million d'euro) ou le nantissement des actifs de la Société représentant une valeur supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euro).

Titre V. Assemblée générale

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale"). L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 21. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se réunir également à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, sur appréciation du Conseil d'Administration, le nécessitent.

Art. 22. Autres assemblées générales. D'autres assemblées générales peuvent être convoquées au date et lieu spécifiés dans la convocation y afférente

Art. 23. Notice, Quorum, Convocations, Pouvoirs et Votes. Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement requis dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires aux comptes peuvent convoquer l'Assemblée Générale. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, sur demande écrite émanant d'un ou plusieurs actionnaires représentant un dixième du capital social, et précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peut requérir qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour.

Ces requêtes d'ajout à l'ordre du jour sont à adresser par lettre recommandée à la Société au moins cinq (5) jours avant que l'assemblée générale ait lieu.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont publiées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres de convocation seront adressées, huit jours avant l'assemblée, à chaque actionnaire, mais sans obligation de justification d'accomplissement de cette formalité.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Cependant l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée sur toute décision entraînant une modification statutaire. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée, selon les formalités prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée au Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg ou par lettre recommandée si toutes les actions sont nominatives. Cette convocation mentionnera l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, sans condition de quorum. L'assemblée, qu'elle soit réunie sur première ou seconde convocation, ne peut valablement adopter les résolutions, qu'aux deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Des votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire ne participe pas ou s'abstient seront considérés comme blancs ou nuls et ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Actionnaire dans la Société exigent l'accord unanime des Actionnaires et des Obligataires, le cas échéant.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale, et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire à condition que (i) les actionnaires prenant part à cette réunion cette assemblée peuvent être identifiés; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent se parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) les décisions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote comportent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera le droit de vote, (iii) l'ordre du jour tel que mentionné dans les avis de convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les originaux des bulletins de vote doivent être reçus par la Société

Avant de commencer toute délibération, les Actionnaires doivent élire un président de l'Assemblée Générale. Le président doit nommer un/une secrétaire et les Actionnaires doivent nommer un/une scrutateur/scrutatrice. Le président, le secrétaire et le scrutateur forme le bureau de l'Assemblée Générale.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite. Cependant dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale ont besoin d'être certifiées, les copies ou extraits pour une utilisation auprès des tribunaux ou pour toute autre raison ou nécessité doivent être signées par le Président du Conseil d'Administration.

Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices

Art. 24. L'Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être nécessaire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième (1/10) du capital social.

Sous réserve du paragraphe qui précède, l'assemblée générale détermine de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. Dispositions Finales

Art. 27. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi."

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites par les parties comparantes comme suit:

(1) CENTRUM DEVELOPMENT S.A., prénommée,	930 actions
(2) Parinvest S.A.S., prénommée,	310 actions
Total	1.240 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500.- euros).

Résolutions des actionnaires

Les comparantes pré-qualifiées, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont de suite pris les résolutions suivantes:

(i) de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de la Société anonyme (S.A.) à trois

(ii) de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un (1)

(iii) de fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à deux (2).

(iv) sont nommés membres du Conseil d'Administration:

(a) Mlle Laetitia Vauchez, employée privée, née le 19 juin 1982, à Lons le Saunier (France), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4th étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

(b) Mr Freddy de Petter, employé privé, né le 29 août 1958, à Berchem (Belgique), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

(c) Mr Wim Rits, directeur, né le 14 juin 1970, à Merksem (Belgique), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

Leurs mandats prendront fin au plus tard lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2019.

(v) Est nommé commissaire aux comptes:

- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.981;

(vi) sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

b) Monsieur Didier Lévêque, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 83, rue du Faubourg St. Honoré, Paris VIII, France,

c) Mme Virginie Grin, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 83, rue du Faubourg St. Honoré, Paris VIII, France.

Leurs mandats prendront fin, au plus tard, lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2019.

(vii) le siège social de la Société est fixé au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare et constate par les présentes qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de ces mêmes parties en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42068. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150623/611.

(140172133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Centrum Krakow S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 190.524.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the fourth day of September,

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Centrum Development S.A., a Luxembourg public limited liability company ("Société Anonyme"), duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, under the number B 105723, here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

The said proxy, after having been initialled and signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Chapter I. Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a Luxembourg public limited liability company ("Société Anonyme"), (hereafter the "Company") under the name Centrum Krakow S.A. which is governed by the laws in effect and especially by the law of August 10, 1915 concerning commercial companies as amended, (hereafter the "Law") as well as by these present articles of incorporation, ("hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The Company shall have its registered office in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders' meeting.

The Board of Directors is authorized to change the address of the Company within the boundaries of the municipality of the Company's corporate seat.

The Board of Directors shall have the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Should any political, military, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition, transfer and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever

The Company may in particular, directly or indirectly, acquire, transfer, administer, exploit or manage real estate or real estate rights of whatever kind in whatever country or location.

The Company may borrow in any form. It may issue, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of

third parties to secure its own obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or part of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

It may further carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed share capital is settled at EUR 31,000 (thirty one thousand euro), divided into 1,240 (one thousand two hundred forty) registered shares with a par value of EUR 25 (twenty five euro) each.

Art. 6. Modification of Corporate Capital. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles.

Art. 7. Shares. The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares. The shares shall be and remain in registered form and shall be registered in the register of shareholders.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of shares shall be performed by a written declaration of transfer, registered on the register of shareholders, such declaration to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in Article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Chapter III. Directors, Board of Directors, Statutory Auditors

Art. 8. Board of Directors. For so long as the Company has a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director, either shareholder or not. Where the Company has more than one shareholder, the Company is managed by a Board of Directors composed of at least three (3) members, either shareholders or not.

The directors are appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

In the event of a vacancy on the Board of Directors nominated by the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect temporarily, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 9. Meetings of the Board of Directors. The Board of Directors shall appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a member of the Board of Directors, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors. The Chairman of the Board of Directors will preside at all meetings of the Board of Directors. In his absence, the other members of the Board of Directors will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the members of the Board of Directors present or represented at such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all the members of the Board of Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice.

No such written notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board of Directors. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members are present or represented by a proxy from another board member.

All decisions by the Board of Directors shall require a simple majority. In case of equal votes, the Chairman of the meeting carries the decision.

The members of the Board of Directors may cast their votes by written resolutions. They may cast their votes by letter, facsimile or e-mail, the two last ones to be confirmed by letter.

Any member of the Board of Directors may participate in a meeting of the Board of Directors by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the members of the Board of Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Board of Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Directors may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) by each member of the Board of Directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the members of the Board of Directors having participated in the deliberations. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two directors.

Art. 10. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved for the general meeting of shareholders by law or by the present Articles.

Notwithstanding the above, the decisions defined in Article 19 shall be submitted to the Supervisory Board.

Art. 11. Delegation of Powers. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more persons, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch of the Company to one or more persons, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

The Board of Directors is also authorized to appoint a person, either member of the Board of Directors or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the company.

Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented by any two members of the Board of Directors acting jointly or by the delegates of the Board of Directors acting within the limits of their powers.

Art. 13. Supervision. The Company is supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes), shareholders or not, who are appointed, and dismissed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Chapter IV. Supervisory Board

Art. 14. The Company comprises a supervisory board (the "Supervisory Board") consisting of at least two (2) persons.

Art. 15. Members of the Supervisory Board are appointed, and dismissed by the general meeting of shareholders, which sets their term of office and their remuneration.

Art. 16. The Supervisory Board shall meet as often as it may deem necessary with respect to the performance of its duties. The Supervisory Board shall furthermore meet every so often as upon being called thereto by the Board of Directors of the Company.

Meetings of the Supervisory Board are called by written notice to each of the members of the Supervisory Board at least three days prior to the meeting, unless for reasons of urgency, the Supervisory Board should meet immediately in which case an oral notice will be deemed sufficient.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting can be identified, and can hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such a meeting.

Decision shall be taken by a majority of votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting. In the event the Supervisory Board is composed of an even number of members only and a deadlock situation occurs, the resolution causing the dead-lock situation shall be submitted to the general meeting of shareholders, which shall resolve upon the matter by simple majority.

The Supervisory Board may pass resolutions in writing when expressing its approval in writing, by e-mail, facsimile, or any other similar means of communication in writing, provided that resolutions are passed unanimously. Resolutions may be passed in various counterparts of documents, all of which shall be deemed an original, but only all of them taken together will form evidence of the passing of any resolution.

Art. 17. The minutes of any meeting of the Supervisory Board shall be signed by all of the present members of the Supervisory Board.

Art. 18. The Supervisory Board supervises the administration and management of the Company.

Art. 19. Moreover the following resolutions of the Board of Directors are subject to the approval of the Supervisory Board:

- (a) adoption of annual and long-term action plans for the Company;
- (b) acquisition and disposal by the Company of any long-term investments according to its object defined in Article 3 hereof, especially in real estate activity;
- (c) creation or liquidation of Company subsidiaries or Company branches and other organizational units within its structure;
- (d) issuing of any financial guarantees over EUR 1,000,000 (one million euro) or pledging of any assets of the Company representing a value of more than EUR 500,000 (five hundred thousand euro).

Chapter V. Annual General meeting of the shareholders - Other General Meetings

Art. 20. Powers of the general meeting of shareholders (the "General Meeting"). The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company.

Art. 21. Place and Date of the Annual General Meeting. The Annual General Meeting is held every year on the third Tuesday of May at 3 p.m. at the registered office of the Company or at another place to be specified in the notice convening the meeting. If such day is a legal holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors exceptional circumstances so require.

Art. 22. Other General Meetings. Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 23. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and Vote. The notice periods and quorum provided for by Luxembourg law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meeting, unless otherwise provided herein.

The Board of Directors or, as the case may be the statutory auditors may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be sent by registered mail and addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Memorial C) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to registered shareholders, but no proof need be given that this formality has been complied with.

Nevertheless where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Memorial C) and in two Luxembourg newspapers or by registered letters only where all the shares are in registered form. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to shares for which the shareholder does not participate in the vote or abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and the bondholders, if any.

A shareholder may also act at any General Meeting by appointing another person who need not be a shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company at least one day before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board of Directors

Chapter VI. Business year, Distribution of profits

Art. 24. Business Year. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 25. Distribution of Profits. Every year at least five per cent (5%) of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth (1/10) of the capital of the Company.

Subject to the paragraph above, the General Meeting determines the appropriation and distribution of net profits. In particular, the General Meeting has discretionary power to dispose of the surplus, if any. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward,

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a decision of the general meeting of the shareholders voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of the shareholders deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidators.

Chapter VIII. General provision

Art. 27. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2015.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2016.

Subscription and Payment

The shares in the Company have been subscribed by the appearing parties as follows:

CENTRUM DEVELOPMENT S.A., prenamed:	1,240 shares
Total:	1,240 shares

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

The notary executing this notarial deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that the number of the members of the Supervisory board be set at two;
- (iv) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Mrs Laetitia Vauchez, private employee, born on June 19th, 1982, in Lons le Saunier (France), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director;

(b) Mr Freddy de Petter, private employee, born on August 29th, 1958, in Berchem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director;

(c) Mr Wim Rits, company manager, born on June 14th, 1970, in Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, as director; and

- (v) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Viscomte S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 164.981;

- (vi) that there be appointed as members of the Supervisory Board:

(a) Mr Didier Lévêque, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honoré;

(b) Mrs Odile Muracciole, company director, residing professionally in F-75008 Paris VIII, France, at 83 rue du Faubourg St. Honoré;

The mandate of the persons so appointed shall, unless terminated earlier, expire at the end of the annual General Meeting to be held in 2019.

- (vii) that the address of the registered office of the Company is set at 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first here above mentioned. The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de septembre,

Par-devant Nous Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Centrum Development S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois dont le siège est établi au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105723, ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée,

Ladite procuration après signature ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il existe une société anonyme luxembourgeoise, (ci-après «la Société») sous la dénomination de Centrum Krakow S.A. et qui est régie par les lois applicables et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après «la Loi») de même que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée des actionnaires.

Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

La Société peut également par décision du Conseil d'Administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, militaire, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toute société ou entreprise sous n'importe quelle forme, ainsi que la gestion et l'administration de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou sous toute autre forme, tous fonds, actions, parts sociales et autres valeurs mobilières, obligations, créances, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par quelque entité privée ou publique que ce soit. Elle peut participer à la constitution, au développement, à l'administration et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut encore procéder à l'acquisition, l'administration et le transfert d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra notamment, de manière directe ou indirecte, acquérir, transférer ou administrer, exploiter ou gérer tous biens ou droits immobiliers quels que soient la nature, ou l'implantation géographique de ces biens ou droits.

La Société peut emprunter sous toute forme Elle peut émettre des bons, des obligations, des titres de créance sous forme de valeur ou toute autre forme et/ou. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux provenant de tout emprunt et/ou émissions de bons et obligations, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. Elle peut également donner des garanties et accorder des sûretés en faveur des tiers concernant ses propres engagements ou ceux de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut également consentir des nantissements, des inscriptions de privilèges, des sûretés ou toute autre garantie sur tout ou partie de ses biens.

La Société peut d'une manière générale, employer tous produits et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des produits et instruments en vue de la couvrir contre les effets de change, de taux d'intérêts et autres risques.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, immobilières et mobilières se rattachant, directement ou indirectement, à ses objets.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 1.240 (mille deux cent quarante) actions ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. Actions. Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions seront et resteront nominatives et seront inscrites au registre des actionnaires.

Il sera tenu au siège social de la Société un registre des actionnaires. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre des actions qu'il détient, le montant libéré de chaque action, les transferts d'actions et la date de ces transferts.

Les transferts d'actions seront réalisés par déclaration écrite, inscrite sur le registre des actionnaires. Cette déclaration sera datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par les personnes détentrices des pouvoirs ad hoc, ainsi que suivant les règles sur le transport des créances, des droits et actions fixées par l'art. 1690 du Code civil.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires d'une action ou démembrement de l'action, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits y afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, propriétaire de l'action ou représentant de l'action démembrée. La même règle est applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un débiteur sur gages et un créancier gagiste.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la Loi.

Titre III. Administration, Conseil d'Administration, Surveillance

Art. 8. Conseil d'Administration. Tant que la Société est détenue par un seul actionnaire, la Société peut être administrée par une seule personne, actionnaire ou non. Si la Société est détenue par plus d'un actionnaire, la Société est administrée par un conseil d'administration ("Conseil d'Administration") composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des membres du Conseil d'Administration ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste de membre du Conseil d'Administration nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou toute autre raison, les membres du Conseil d'Administration restants peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement temporairement, à la majorité des votes, cette nomination devant être soumise à la ratification de la plus proche assemblée générale

Art. 9. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir une secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un membre du Conseil d'Administration et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des membres du Conseil d'Administration présents [ou représentés] à cette assemblée ou réunion un autre membre du Conseil d'Administration pour assumer la présidence de la séance.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les membres du Conseil d'Administration au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation.

Avis écrit ne sera pas nécessaire dans le cas où tous les membres du Conseil d'Administration sont présent ou représentés et déclarent être dûment informés et connaître l'ordre du jour de la réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du Conseil d'Administration par courrier, télécopie, courrier électronique (qui est valide sous les lois luxembourgeoises) ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux membres du Conseil d'Administration le demandent.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par une procuration d'un autre membre du conseil.

Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent émettre leur vote par voie circulaire écrite. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, ou par télécopieur ou e-mail, confirmé par écrit.

Chaque membre du Conseil d'Administration peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire où (i) tous les membres du Conseil d'Administration prenant part à cette réunion peuvent être identifiés; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et se parler; (iii) la transmission de cette réunion est continue et simultanée; si le Conseil d'Administration peut délibérer ainsi dans de bonnes conditions de communication, la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence effective à la réunion.

Nonobstant ce qui précède, le Conseil d'Administration pourra en cas d'urgence ou quand circonstances exceptionnelles le nécessiteront, prendre des décisions par voie circulaire. L'approbation de la décision sera établie au moyen d'un ou de plusieurs exemplaires des résolutions signés par chacun des membres du Conseil d'Administration, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, l'ensemble constituant le procès-verbal. La date de la décision sera celle à laquelle est intervenue la dernière signature.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par membres du Conseil d'Administration.

Art. 10. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions de l'article 19 sont à soumettre au Conseil de Surveillance.

Art. 11. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs membres qui prendront la dénomination de membres du Conseil d'Administration délégués à la gestion journalière.

Il peut aussi confier la direction d'une succursale de la Société à un ou plusieurs personnes et donner des pouvoirs spéciaux pour des objets déterminés à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis en ou hors son sein, actionnaires ou non.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer toute personne, membre du Conseil d'Administration ou non, pour remplir des fonctions spécifiques à chaque niveau de la Société.

Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est en toutes circonstances représentée par deux membres du Conseil d'Administration agissant conjointement, ou par les membres du Conseil d'Administration délégués à la gestion journalière agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 13. Surveillance. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes, actionnaires ou non, nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire(s)aux comptes est fixée par l'assemblée générale et ne pourra cependant dépasser six années et le mandat est renouvelable.

Titre IV. Conseil de Surveillance

Art. 14. La Société comprend un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance") composé de deux (2) membres au moins.

Art. 15. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale qui fixe la durée du mandat, leur nombre et leur rémunération.

Art. 16. Le Conseil de Surveillance se réunira autant qu'il estime nécessaire à l'égard de l'exécution de sa mission ainsi que sur demande du Conseil d'Administration de la Société.

Le Conseil de Surveillance est convoqué par écrit adressé à chaque membre au moins trois jours avant la réunion, sauf si, pour des raisons d'urgence, le Conseil de Surveillance doit se réunir immédiatement auquel cas une convocation verbale sera réputée suffisante.

Chaque membre de Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire dans la mesure où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent être identifiées, s'entendre et se parler. La participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence effective à la réunion.

Les décisions sont prises par majorité des votes des membres présents ou représentés lors de la réunion. Au cas où le Conseil de Surveillance est composé des membres au nombre pair et dans une situation de blocage, la résolution provoquant le blocage sera soumise à l'assemblée générale des actionnaires laquelle décidera par simple majorité.

Le Conseil de Surveillance pourra prendre des résolutions circulaires en exprimant son approbation au moyen d'un écrit, par courrier électronique, télécopie ou par tout autre moyen de communication écrite, pourvu que les décisions seront prises à l'unanimité. Les votes pourront être exprimés sur différents exemplaires des résolutions, chacune étant réputée constituer un original, l'ensemble constituant la preuve de la décision intervenue.

Art. 17. Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par tous les membres présents aux séances.

Art. 18. Le Conseil de Surveillance surveille l'administration et le management de la Société.

Art. 19. Les décisions suivantes du Conseil d'Administration sont soumises à l'approbation du Conseil de Surveillance:

- (a) L'adoption d'un plan d'action annuel et au long terme pour la Société;
- (b) L'acquisition et la cession par la Société des investissements à long terme selon son Objet Social tel que défini à l'article 3, notamment dans l'activité immobilière;
- (c) La constitution ou la liquidation des filiales ou des succursales de la Société et d'autres unités organisationnelles dans sa structure;
- (d) L'émission des garanties financières de plus de EUR 1.000.000 (un million d'euro) ou le nantissement des actifs de la Société représentant une valeur supérieure à EUR 500.000 (cinq cent mille euro).

Titre V. Assemblée générale

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ("l'Assemblée Générale"). L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Art. 21. Endroit et date de l'Assemblée Générale ordinaire. L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit à spécifier dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se réunir également à l'étranger quand il y a des circonstances exceptionnelles, qui, sur appréciation du Conseil d'Administration, le nécessitent.

Art. 22. Autres assemblées générales. D'autres assemblées générales peuvent être convoquées au date et lieu spécifiés dans la convocation y afférente

Art. 23. Notice, Quorum, Convocations, Pouvoirs et Votes. Les délais et quorum requis par la Loi régleront les avis de convocation et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement requis dans les présents Statuts.

Le Conseil d'Administration ainsi que les commissaires aux comptes peuvent convoquer l'Assemblée Générale. Ils doivent la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, sur demande écrite émanant d'un ou plusieurs

actionnaires représentant un dixième du capital social, et précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peut requérir qu'un ou plusieurs points soient ajoutés à l'ordre du jour. Ces requêtes d'ajout à l'ordre du jour sont à adresser par lettre recommandée à la Société au moins cinq (5) jours avant que l'assemblée générale ait lieu.

Les convocations pour toute assemblée générale contiennent l'ordre du jour et sont publiées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial et dans un journal de Luxembourg.

Des lettres de convocation seront adressées, huit jours avant l'assemblée, à chaque actionnaire, mais sans obligation de justification d'accomplissement de cette formalité.

Toutefois, si toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Cependant l'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée sur toute décision entraînant une modification statutaire. Si le quorum n'est pas atteint, une nouvelle assemblée peut être convoquée, selon les formalités prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée au Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg ou par lettre recommandée si toutes les actions sont nominatives. Cette convocation mentionnera l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, sans condition de quorum. L'assemblée, qu'elle soit réunie sur première ou seconde convocation, ne peut valablement adoptées les résolutions, qu'aux deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés. Des votes attachés aux actions pour lesquelles l'actionnaire ne participe pas ou s'abstient seront considérés comme blancs ou nuls et ne seront pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements d'un Actionnaire dans la Société exigent l'accord unanime des Actionnaires et des Obligataires, le cas échéant.

Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme mandataire, Actionnaire ou non.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale, et s'ils se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Chaque actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire à condition que (i) les actionnaires prenant part à cette réunion cette assemblée peuvent être identifiés; (ii) toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres et peuvent se parler; (iii) la transmission de cette réunion est permanente et (iv) l'Assemblée Générale peut valablement délibérer et la participation à cette réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (par le biais de bulletins de vote) les décisions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote comportent (i) le nom, le prénom, l'adresse et la signature de l'Actionnaire concerné, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exercera le droit de vote, (iii) l'ordre du jour tel que mentionné dans les avis de convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les originaux des bulletins de vote doivent être reçus par la Société

Avant de commencer toute délibération, les Actionnaires doivent élire un président de l'Assemblée Générale. Le président doit nommer un/une secrétaire et les Actionnaires doivent nommer un/une scrutateur/scrutatrice. Le président, le secrétaire et le scrutateur forme le bureau de l'Assemblée Générale.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui le souhaite. Cependant dans le cas où les décisions de l'Assemblée Générale ont besoin d'être certifiées, les copies ou extraits pour une utilisation auprès des tribunaux ou pour toute autre raison ou nécessité doivent être signées par le Président du Conseil d'Administration.

Titre VI. Exercice social - Distribution des Bénéfices

Art. 24. L'Année Sociale. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 25. Chaque année cinq pour cent (5%) au moins des bénéfices nets sont alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être nécessaire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint un dixième (1/10) du capital social.

Sous réserve du paragraphe qui précède, l'assemblée générale détermine de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décide de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi

Le Conseil d'Administration peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes dans les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut à tout moment être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, sur base du même quorum que prévu en cas de modification des présents statuts.

En cas de liquidation de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui décide de la liquidation et qui déterminera également leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. Dispositions Finales

Art. 27. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi."

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2015.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et Paiement

Les actions de la Société ont été souscrites par les parties comparantes comme suit:

(1) CENTRUM DEVELOPMENT S.A., prénommée,	1.240 actions
Total:	1.240 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

La partie comparante déclare que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents Euros (1.500,- euros).

Résolutions de l'actionnaire unique

La comparante pré-qualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

(i) de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration de la Société anonyme (S.A.) à trois

(ii) de fixer le nombre des commissaires aux comptes à un (1)

(iii) de fixer le nombre des membres du Conseil de Surveillance à deux (2).

(iv) sont nommés membres du Conseil d'Administration:

(a) Mlle Laetitia Vauchez, employée privée, née le 19 juin 1982, à Lons le Saunier (France), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4th étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

(b) Mr Freddy de Petter, employé privé, né le 29 août 1958, à Berchem (Belgique), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

(c) Mr Wim Rits, directeur, né le 14 juin 1970, à Merksem (Belgique), demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} étage, L-2540 Luxembourg, en tant que membre du Conseil d'Administration;

Leurs mandats prendront fin au plus tard lors de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2019.

(v) Est nommé commissaire aux comptes:

- Viscomte S.à r.l., avec siège social au 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.981;

(vi) sont nommés membres du Conseil de Surveillance:

b) Monsieur Didier Lévêque, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 83, rue du Faubourg St. Honoré, Paris VIII, France,

c) Mme Odile Muracciole, directeur de sociétés, demeurant professionnellement au 83, rue du Faubourg St. Honoré, Paris VIII, France.

Leurs mandats prendront fin, au plus tard, lors de l'Assemblée Générale annuelle à tenir en 2019.

(vii) le siège social de la Société est fixé au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare et constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de cette même partie en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 septembre 2014. Relation: LAC/2014/42069. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150624/600.

(140172219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

CD&R BCA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 190.521.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of September,
Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., a limited partnership under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

here represented by Mr. Henri DA CRUZ, professionally residing in Junglinster, by virtue of one proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée):

ARTICLES OF ASSOCIATION

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "CD&R BCA Investments S.à r.l." (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds

and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future), and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article..

3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) divided into eleven thousand (11,000) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers") and the Managers shall be divided into two categories, respectively denominated the "Category A Managers" and the "Category B Managers".

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, a Category A Manager and a Category B Manager, acting jointly.

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting, provided that any Category A Manager may only be represented by another Category A Manager and any Category B Manager may only be represented by another Category B Manager. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to the quorum requirements set out in Article 12.4 below) at least (i) one Category A Manager is physically present and (ii) one Category B Manager is present at a Board Meeting.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Board Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December 2015 (all dates inclusive).

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first day of June at 12:30 p.m. each year in the City of Luxembourg or if such day is not a business day, then the following business day.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers, as appropriate, may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder

may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Transitory provisions

The first financial year will begin on the date of incorporation of the Company and will end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

All these Shares have been subscribed by CDR Osprey (Cayman) Partners L.P. prenamed, have been fully paid up in cash so that the sum of eleven thousand pounds sterling (GBP 11,000.-) corresponding to the amount of the subscribed share capital is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proven to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the shareholders' meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Category A Managers of the Company:

- Mr Laurent Ricci, employee, born in Thionville, France on 14 September 1972;

- Mr Xavier PONCELET, employee, born in Arlon, Belgium on 5 February 1981;

- Mr Philippe LECLERQ, employee, born in Liège, Belgium on 18 May 1968; and

- Ms Laurence GOBLET, employee, born in Malmedy, Belgium on 27 February 1981;

having their professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) Are appointed as Category B Managers of the Company:

- Mr Marco HERBST, partner, born in Innsbruck, Austria on 18 June 1972, having his professional address at 33 King Street, SW1Y 6RJ London, United Kingdom;

- Mr Gregory LAÏ, principal, born in Lyon, France on 8 March 1979, having his professional address at 33 King Street, SW1Y 6RJ London, United Kingdom; and

- Ms Theresa GORE, principal, born in New York, United States of America on 19 March 1964, having her professional address at 375 Park Avenue, New York, New York 10152, United States of America.

3) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CDR Osprey (Cayman) Partners L.P., une société en commandite (limited partnership) sous les lois des Îles Cayman, ayant son siège social au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Cayman,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, ayant son adresse professionnelle à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

1. Forme et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de CD&R BCA Investments S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société a au moment donné un Gérant Unique; ou

(b) le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société a au moment donné un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit dans la même municipalité ou pas) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") adoptée conformément aux présents Statuts - y compris l'article 13.4 - et les lois applicables au moment donné au Grand-Duché de Luxembourg, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social ou autre de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance de la Société.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et de tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs), et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris des employés de la Société;

3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et accorder une garantie et une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un

membre ou a de quelque façon que ce soit un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle une Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou entreprises), que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés ou des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement de, ou autrement assumer la responsabilité pour, une dette ou obligation financière à laquelle une autre personne est tenue;

3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location et disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des activités de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris pour des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option sur, tirer parti de ou entreprendre toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que mandant, mandataire, cocontractant, fiduciaire ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon les cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans que cette autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à onze mille livres sterling (11.000,-GBP) représentés par onze mille (11.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, les détenteurs de Parts Sociales au moment donné sont définis comme les "Associés" et individuellement comme un "Associé".

5.2 La Société pourra établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission seront prises par les Associés sous réserve de la loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux propres ou d'autres apports sans émettre des Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes doivent être prises par les Associés sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais n'a pas besoin de, allouer tout montant apporté à l'apporteur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut procéder au rachat et/ou à l'annulation de ses propres Parts Sociales sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit la Société lequel d'entre eux est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Transfert des parts sociales.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés qu'avec l'agrément au transfert donné en assemblée générale des Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales;

7.2.2 les Parts Sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-Associés qu'avec l'agrément au transfert des Associés détenant au moins trois quarts des Parts Sociales détenues par les survivants ou dans les circonstances envisagées par l'article 189 de la loi de 1915;

7.2.3 le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants (les "Gérants") nommés par une Résolution des Associés adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas d'un seul Gérant, il est défini dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de Gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et les Gérants seront répartis en deux catégories, dénommées respectivement les "Gérants de Classe A" et les "Gérants de Classe B".

8.4 Les Gérants pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif par Résolution des Associés adoptée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs du conseil de gérance. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul Gérant, et dans tous les autres cas le Conseil de Gérance, a tous pouvoirs pour effectuer tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, excepté ceux réservés par la Loi Luxembourgeoise ou les présents Statuts à une décision des Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou à engager la Société:

10.1 si la Société a un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, agissant conjointement;

10.3 toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et déterminera les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (s'il y en a) dudit mandataire, la durée de son mandat ainsi que toutes les autres conditions propres à son mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions à une Réunion du Conseil sans convocation préalable si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation en cause soit par écrit soit, à la Réunion du Conseil en cause, en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (mais seulement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, afin d'assister, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil, sous réserve de ce qu'un Gérant de Classe A ne peut être représenté que par un autre Gérant de Classe A, et un Gérant de Classe B ne peut être représenté que par un autre Gérant de Classe B. Un Gérant peut représenter plusieurs autres Gérants à une Réunion du Conseil à la condition que (sans préjudice des quorums requis à l'article 12.4 ci-dessous) au moins (i) un Gérant de Classe A soit présent physiquement et (ii) un Gérant de Classe B soit présent en personne à une Réunion du Conseil.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie d'utilisation de moyens de télé- et vidéo conférence ou de tout autre équipement de télécommunication pourvu que toutes les personnes participant à la réunion soient en mesure de s'entendre sur une base continue et de parler tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est réputée être présente en personne à la réunion, devra être comptée dans le quorum et sera autorisée à voter. Toutes les activités commerciales qui sont effectuées de cette manière par les Gérants seront réputées, pour les besoins des présents Statuts, valables et effectivement négociées/conclues à une Réunion du Conseil, peu importe que moins que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) requis pour constituer un quorum soient physiquement présents au même endroit.

12.6 Une décision écrite signée par tous les Gérants (ou, s'agissant d'un Gérant, par le Représentant du Gérant) est valable comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant la même forme signés par ou au nom d'un ou de plusieurs des Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés par et les extraits de procès-verbaux seront certifiés par tout Gérant présent à la Réunion du Conseil.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est le détenteur.

13.2 Sous réserve des articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés ne sont valables que si elles ont été adoptées par des Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, étant donné que si ce seuil n'est pas atteint à la première réunion ou à la première consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois,

par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être adoptée à la majorité des voix exprimées, sans égard pour le nombre de Parts Sociales représenté.

13.3 Les Associés ne peuvent changer la nationalité de la Société ou obliger un Associé à augmenter sa participation dans la Société si ce n'est par un vote unanime des Associés.

13.4 Sous réserve de l'article 13.3, une résolution modifiant les Statuts de la Société (y compris par un changement du Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité d'Associés en nombre détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour dissoudre la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou nommer les liquidateurs doit être passée en conformité avec la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des associés (une "Réunion des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des formalités de convocation si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation en cause soit par écrit soit, lors de la Réunion des Associés en cause, en personne ou par un représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une Réunion des Associés en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8

13.8.1 S'il n'y a pas plus de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt qu'en assemblée générale pourvu que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et exprime son vote par écrit.

13.8.2 Les conditions de majorité applicables à l'adoption de résolutions par une Réunion des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Hormis les cas où la Loi Luxembourgeoise le requiert, les exigences de quorum ne s'appliqueront pas à l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés seront valablement adoptées dès la réception par la Société de copies originales (ou de copies envoyées par fax ou en tant que pièces jointes à un e-mail) des votes des Associés sous réserve des dispositions de l'article 13.8.1 et des dispositions ci-dessus de l'article 13.8.2, que tous les Associés aient voté ou pas.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1 janvier et se termine le 31 décembre de chaque année, étant entendu qu'à titre de mesure transitoire, le premier exercice social de la Société débute à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre 2015 (toutes dates comprises).

14.2 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue chaque année conformément à l'article 196 de la Loi de 1915 le premier jour de juin à 12h30 chaque année dans la ville de Luxembourg ou si ce jour n'est pas un jour ouvrable, alors le jour ouvrable suivant.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Du bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital social de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi Luxembourgeoise et de ces Statuts, la Société pourra par une Résolution des Associés déclarer des dividendes en accord avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés concernés.

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par la Réunion des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'article 13. S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé peut, sur option, décider de liquider la Société en prenant à sa charge personnelle tous les biens et obligations, connus et inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 une référence à:

(a) un genre devra inclure chaque genre;

(b) (à moins que le contexte ne requière autre chose) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, firme, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, état ou agence d'un état ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications).

17.1.2 les mots "inclus" et "y compris/incluant" seront considérés comme étant suivi des mots "sans restriction" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis de mots indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 les en-têtes de ces Articles ne doivent pas affecter leur interprétation.

17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Toutes les parts sociales ont été souscrites par CDR Osprey (Cayman) Partners L.P. prénommé, et ont été intégralement libérées par paiement en argent si bien que la somme de onze mille livres sterling (11.000,- GBP), correspondant au montant du capital social souscrit, est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont le notaire a reçu la preuve.

Assemblée générale

Suite à la constitution de la Société, la personne susmentionnée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés, a passé les résolutions suivantes:

1) Sont nommés en tant que Gérants de Classe A de la Société:

- Mr. Laurent RICCI, employé, né à Thionville, France le 14 septembre 1972;

- Mr. Xavier PONCELET, employé, né à Arlon, Belgique le 5 février 1981;

- Mr. Philippe LECLERQ, employé, né à Liège, Belgique le 18 mai 1968; et

- Mme Laurence GOBLET, employée, né à Malmedy, Belgique le 27 février 1981,

ayant tous leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Sont nommés en tant que Gérants de Classe B de la Société:

- Mr. Marco HERBST, associé, né à Innsbruck, Autriche le 18 juin 1972, ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni;

- Mr. Gregory LAÏ, directeur, né à Lyon, France le 8 mai 1979 et ayant son adresse professionnelle au 33 King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni; et

- Mme Theresa GORE, directrice, née à New York, Etats-Unis d'Amérique le 19 mars 1964, ayant son adresse professionnelle au 375 Park Avenue, New York, New York 10152, Etats-Unis d'Amérique.

3) La Société aura son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des coûts

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toute sorte qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

PASSÉ à Luxembourg, a la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate à la demande de la partie comparante susmentionnée que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 septembre 2014. Relation GRE/2014/3721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014150662/535.

(140172213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Foncière Magellan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 145.963.

DISSOLUTION

L'an deux mil quatorze, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société TRIAGOZ S.A., établie et ayant son siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, et immatriculée auprès du R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B106.803 ci-après nommée "l'Actionnaire Unique", ici représentée par son administrateur délégué Monsieur Pascal Wagner, comptable, demeurant professionnellement à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg.

La comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée «FONCIERE MAGELLAN S.A.», est une société anonyme avec siège social à L-4735 Pétange Luxembourg, 81, Rue J.B. Gillardin, inscrite au R.C.S. Luxembourg B145.963, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 23 avril 2009, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C sous numéro 1013 du 15 mai 2009, page 48612.

- Que le capital social de la Société FONCIERE MAGELLAN S.A. est fixé à TRENTRE ET UN MILLE EUROS (EUR 31.000,-), représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

- Que l'actionnaire unique, s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessée, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné,

ainsi que cela résulte d'un rapport du liquidateur joint en annexe au présent acte;

- En outre l'actionnaire unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par SOCIETE DE GESTION INTERNATIONALE S.à.r.l une société à responsabilité limitée avec siège social à L-4761 Pétange, 59, route de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B77.606;

désigné "commissaire à la liquidation" par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société;

- Que décharge pleine et entière est donnée également au commissaire à la liquidation;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-4735 Pétange Luxembourg, 81, Rue J.B. Gillardin.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Wagner et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2014. LAC/2014/44521. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150821/55.

(140172611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Global Trans-Action, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7456 Lintgen, 9, place Roschten.

R.C.S. Luxembourg B 125.614.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le seizième jour du mois de septembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Franz BONDY, administrateur de sociétés, né à Berlin (République Fédérale d'Allemagne), le 20 juillet 1955, demeurant à L-7456 Lintgen, 9, Place Roschten,

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Global Trans-Action", établie et ayant son siège social à L-7456 Lintgen, 9, Place Roschten, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 125614, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 13 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1013 du 31 mai 2007,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont plus été modifiés depuis lors.

2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune;

3) Que le comparant est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société ("Associé Unique");

4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des Statuts et de la situation financière de la Société;

5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);

9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-7456 Lintgen, 9, Place Roschten.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent dix euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 septembre 2014. LAC/2014/43569. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 septembre 2014.

Référence de publication: 2014150835/57.

(140172668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Luxicon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.549.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

Den sechzehnten September,

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo GOEDERT, mit dem Amtswohnsitz in Düdelingen.

Sind erschienen:

1) Herr Patrik HONEGR, geboren in Hradec Kralove (Tschechien) am 4. März 1974, wohnhaft in D-54290 Trier, Weberbach 53,

2) Frau Christina GEIGER, geboren in Trier (Deutschland) am 19. Februar 1976, wohnhaft in D-54290 Trier, Weberbach 53,

hier vertreten durch Herrn Patrik HONEGR, vorgenannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift,

welche Vollmacht, nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt, um mit derselben formalisiert zu werden.

Welche Komparenten erklären zu handeln in ihrer Eigenschaft als einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUXICON S.À R.L., mit Sitz in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 135 549, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den in Echternach amtierenden Notar Henri BECK, am 2. Januar 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 422 vom 19. Februar 2008.

Sodann erklären die alleinigen Gesellschafter, handelnd an Stelle einer ausserordentlichen Gesellschafterversammlung, folgenden Beschluss zu fassen:

Einzigter Beschluss.

Die Gesellschafterversammlung beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit den Artikel vier (4) der Satzung abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist das Betreiben einer Agentur für klassische und neue Medien.

Die Gesellschaft kann Güter aller Art vertreiben, ankaufen und lagern sowie die entsprechenden Transaktionen anbahnen und abwickeln. Die Gesellschaft kann vorbehaltlich eventuell erforderlicher behördlicher Genehmigungen sämtliche Aufgaben erledigen, die im vorstehend dargelegten Rahmen erforderlich sind. Sie kann sowohl im eigenen Namen als auch im Namen und für Rechnung der von ihr vertretenen Gesellschaften und Privatpersonen handeln und rechtsverbindliche Erklärungen aller Art abgeben.

Ferner kann die Gesellschaft Beteiligungen in jeder Form an luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften halten. Sie kann auch jede andere Anlageform erwerben, verwalten, weiterentwickeln und übertragen.

Die Gesellschaft kann anderen Gesellschaften oder Privatpersonen Darlehen gewähren oder auf andere Weise Beistand leisten.

Allgemein kann die Gesellschaft alle Handels-, Gewerbe- oder Finanzgeschäfte betreiben und alle sonstigen Tätigkeiten ausüben die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.“

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen wurde in Düdelingen, Datum wie eingangs erwähnt,

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Signé: P. HONEGR, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12583. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 24 septembre 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014151026/51.

(140171881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

FBLUX 88 SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.446.

—
STATUTS

1. Monsieur BRALION Laurent, né le 05 décembre 1975 à Lubumbashi (République démocratique du Congo) demeurant au 0103, Rue Try-Haut B-1480 Tubize (Belgique);

2. Madame FORIEZ Anne-Claire, née le 30 juin 1988 à Saint-Ghislain (Belgique), demeurant au 28/B074, Rue du Fossé aux Loups B-1000 Bruxelles (Belgique);

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 29/09/2014:

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet la détention, l'utilisation et la mise à disposition de biens mobiliers à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est: FBLUX 88 SC

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 100,00 EUR, répartis en 100 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 50 parts à Monsieur BRALION Laurent et 50 parts à Madame FORIEZ Anne -Claire, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices.

Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 14 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 100 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était

régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Madame FORIEZ Anne-Claire, précitée, est nommé gérante,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2014150808/70.

(140172440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Shangri-La Hotels (Europe), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 206.600.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014153982/9.

(140175925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Johnson Controls Luxembourg BE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.493.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156694/10.

(140177946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Athena PIKCo Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 123.353.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 septembre 2014

L'assemblée du 22 septembre 2014 a décidé:

- de clôturer la liquidation de la société, décidée le 13 décembre 2013;
- de déposer et conserver les livres et documents sociaux pendant cinq ans au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pour Athena PIKCo Lux S.à r.l. (en liquidation)

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014153321/16.

(140175219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2014.

L. Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 48.564.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156711/9.

(140177779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.
